COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET communauté de communes

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2025-077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents:

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u> : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- √Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- √Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- √ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs:

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- √Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

<u>Absents/Excusés</u>: Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

SOCIAL

Centre Socio Culturel : avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2025, la convention d'objectifs et de moyens entre le CSC et la CCAVT a été adoptée, pour la période 2025-2027, afin de définir les modalités de l'attribution de la subvention annuelle, à hauteur de 135 000€.

La convention relative à la prise en charge des fluides des locaux occupés a été ajournée.

Il est proposé d'intégrer l'entretien des locaux du Pôle enfance dans la convention d'objectifs et de moyens, ce qui entraine l'attribution d'une subvention annuelle à hauteur de 149 000€.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-1 à L2121-3,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Vu la demande de subvention déposée,
- Vu les documents fournis : compte-rendu d'activité et budget prévisionnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'Objectifs et de Moyens avec le CSC afin de confirmer le soutien de la Communauté de Communes dans l'entretien des locaux faisant l'objet des missions soutenues dans la convention initiale.
- ▶ D'attribuer au Centre Socio Culturel une subvention annuelle de 149 000 €.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025 Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance, Fabrice DURAND, Le Président, Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et il adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépo compter de sa publique transmission aux services de l'Etat

079-200041416-20250926-10-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025 Publication le : 26-09-2025 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE PE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48